

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 8 AVRIL 2019 à 20H00

Présents : Mesdames ANTONETTI, BEAUFORT-VELUT, CHENE, DUFOUR, PULCINI,
Messieurs HUMBERT, AMBRE, PETIT, CORNET, L'HERBETTE

Procurations : Madame SCHELFOUT à Mme DUFOUR et Monsieur COLL à M. HUMBERT.

Absente : Madame RIGOLLET

Date de la convocation: 03/04/2019

Secrétaire de séance : Brigitte PULCINI

Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 25 Février 2019 par Monsieur le Maire : aucune remarque du conseil, adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Communauté de Communes La Dombes : Attribution de compensation voirie
- Budget assainissement : approbation du compte de gestion 2018
- Budget principal : approbation du compte de gestion 2018
- Budget assainissement : approbation du compte administratif 2018
- Budget principal : approbation du compte administratif 2018
- Budget assainissement : affectation des résultats 2018
- Budget principal : affectation des résultats 2018
- Taxes directes locales : Taux d'imposition pour 2019
- Budget principal : budget primitif 2019
- Budget assainissement : budget primitif 2019
- Marché de travaux : Marché pour travaux de voirie 2019
- Devis Rex Rotary : proposition pour le changement du photocopieur de l'école et proposition pour une sauvegarde informatique pour la mairie
- Droit de préemption urbain : Consorts Lagrange /Brouillard
- Questions diverses

Communauté de Communes La Dombes : Attribution de compensation voirie

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes de La Dombes, lors de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 25 février 2019 a décidé de proposer une révision libre des attributions de compensation au titre de la restitution de la compétence voirie au 1^{er} janvier 2017. Elle s'est également prononcée sur l'évaluation des charges transférées au titre de la crèche de Neuville Les Dames.

Lors de la constitution de la Communauté de Communes du Canton de Chalamont en décembre 1994, la compétence voirie qui avait été prise par la CCCC, l'avait été par un transfert de fiscalité à hauteur de 17% entre les communes et la CCCC, les communes baissant leur fiscalité de 17% et la CCCC créant une nouvelle fiscalité de 17%. C'est donc bien au chapitre 73111 Contributions Directes que les communes ont été impactées par ce transfert de compétences avec une diminution de leurs recettes de fonctionnement, les opérations de voiries réalisées en section d'investissement l'ayant été à partir des excédents de fonctionnement versés au compte 21 Recettes d'Investissement. Il convient donc de laisser cette attribution de compensation en section de fonctionnement à hauteur de 57 396 €, chaque commune pouvant délibérer dans ce sens au titre de la libre administration des collectivités territoriales.

Comme le prévoit l'article 1609 nonies Cdu Code Général des Impôts, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur le montant sur le rapport de la CLECT avant que le Conseil Communautaire se prononce sur le montant des Attributions de compensation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE CONTRE la répartition du montant de l'attribution de compensation voirie entre fonctionnement et

investissement, et demande le reversement intégral en section de fonctionnement.

ACCEPTÉ le montant de l'évaluation des charges transférées au titre de la crèche de Neuville les Dames sur la base du budget prévisionnel, mais avec la réserve suivante :

Tout dépassement du budget prévisionnel (imprévus de travaux ou moins de subventions) imposera un nouveau calcul de la réduction de l'attribution de compensation de la commune.

BUDGET ASSAINISSEMENT – compte de gestion 2018

PRINCIPAL – compte de gestion 2018

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de l'assainissement, de la commune dressés par le Trésorier. Ils sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal.

BUDGET ASSAINISSEMENT – compte administratif 2018

Budget assainissement :

<u>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</u>						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		7 291,45	9 196,32	0,00	9 196,32	7 291,45
Opérations de l'exercice	37 348,91	38 621,44	33 204,71	30 800,88	70 553,62	69 422,32
Totaux	37 348,91	45 912,89	42 401,03	30 800,88	79 749,94	76 713,77
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	37 348,91	45 912,89	42 401,03	30 800,88	79 749,94	76 713,77
Résultats de clôture		8 563,98		-11 600,15		-3 036,17

Monsieur le Maire s'est retiré de la salle du conseil, les adjoints et conseillers votent :
A l'unanimité, les Comptes administratifs 2018 sont adoptés à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL – compte administratif 2018

<u>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</u>						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		101 672,59	53 375,60	0,00	53 375,60	101 672,59
Opérations de l'exercice	541 431,23	618 315,21	282 415,03	270 878,84	823 846,26	889 194,05
Totaux	541 431,23	719 987,80	335 790,63	270 878,84	877 221,86	990 866,64
Restes à réaliser	0,00	0,00	67 053,00	119 282,00	67 053,00	119 282,00
Totaux	541 431,23	719 987,80	402 843,63	390 160,84	944 274,86	1 110 148,64
Résultats de clôture		178 556,57		-12 682,79		165 873,78

Monsieur le Maire s'est retiré de la salle du conseil, les adjoints et conseillers votent :
A l'unanimité, les Comptes Administratifs 2018 sont adoptés à l'unanimité

Affectation des résultats 2018

Pour le budget de l'assainissement :

- Un excédent d'exploitation de 8 563,98 €
- Un déficit d'investissement de 11 600,15 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats 2018 comme suit :

L'excédent de fonctionnement de 8 563,98 € sera affecté comme suit :

Recettes d'investissement : c/1068 : 8 563,98 €

Le déficit d'investissement sera affecté en dépenses d'investissement c/001 : 11 600,15 €

Pour le budget principal :

- Un excédent d'exploitation de 178 556,57 €
- Un déficit d'investissement de 64 911,79 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats 2018 comme suit :

L'excédent de fonctionnement de 178 556,57 € sera affecté comme suit :

- Recettes de fonctionnement c/002: 113 644,78 €
- Recettes d'investissement : c/1068 : 64 911,79 €

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire expose au Conseil que le produit fiscal notifié par le Préfet est de 232 112 € pour 2019.

Mr le Maire propose de ne pas augmenter les impôts pour 2019. Il rappelle les taux votés en 2018 et qui seront maintenus en 2019 : - Taxe d'habitation : 11,00 % -Taxe sur le foncier bâti : 11,92% - Taxe sur le foncier non bâti : 49,68%

Le conseil municipal vote 10 pour et 2 contre le maintien des taux.

Vote du Budget primitif 2019 ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente le budget

- Le Budget est équilibré en fonctionnement : **37 754 €**
Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.
- Le Budget est équilibré en investissement : **309 661 €**
Adopté à l'unanimité par le conseil.

Vote du budget primitif 2019 COMMUNE :

- Le budget de fonctionnement : **706 990 €** équilibré en recettes et dépenses. Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.
- Le budget d'investissement : **735 941 €** Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Marché de travaux : Marché pour travaux de voirie 2019

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée par le biais d'une procédure adaptée. Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un seuil minimum de 20 000 € HT et un maximum de 90 000 € HT ;

Trois entreprises ont été consultées Eiffage Routes, Eurovia Alpes, Colas Rhône Alpes Auvergne. Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres .Au regard de l'analyse des deux offres reçues l'offre

économiquement la plus avantageuse est l'offre de l'entreprise Eiffage.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter l'offre de l'entreprise Eiffage Routes

Devis Rex Rotary : contrat photocopieurs Mairie et Ecole

Monsieur le Maire présente la proposition pour le changement du photocopieur de l'école et la mise en place d'une sauvegarde informatique pour la mairie

Nous avons une proposition pour une baisse du loyer des photocopieurs qui passerait de 518,18€ à 515,00 € et également un coût des copies qui serait réduit de 0,00952 € par page à 0,008.

Le photocopieur de l'école serait également changé.

Il nous est également proposé une offre pour la sauvegarde de l'ensemble de notre parc informatique pour un coût de 30,00€ par mois.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les contrats proposés par la Société Rex Rotary

Droit de préemption

Monsieur le maire précise que l'on est consulté pour la vente de la maison M. Lagrange et Mme Brouillard + terrain - 10 lotissement «Le rivage de l'Ain» cadastrée AD 334: prix 270 000 € (superficie totale du bien 1048 m²).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter la parcelle cadastrée AD 334

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 11 février 2005 prévoyait la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015. Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal a validé lors de sa séance du 7 décembre 2016 les agendas d'Accessibilité Programmée et autoriser les travaux mentionnés pour la mise en conformité des ERP.

Afin de mener à bien les travaux nécessaires à la mise en conformité des bâtiments communaux, plusieurs entreprises ont été sollicitées :

- L'entreprise MSM SIGNALETIC nous a présenté un devis d'un montant de 5 199,62 H.T.
 - La société SAS FAUVEAU nous a transmis un devis d'un montant de 6516,00 H.T.
 - La société BRUNET TP nous a présenté un devis d'un montant de 7445,00 H.T.
- Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les devis de l'entreprise MSM SIGNALETIC pour 5 199,62 H.T, de la société SAS FAUVEAU pour 6516,00 H.T. et de la société BRUNET TP pour 7445,00 H.T.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du Comité de jumelage, lors de l'accueil des allemands il leur sera remis un coq en métal réalisé par les professeurs et élèves de l'TEP du Château du Croissant. Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande de la Société SUEZ qui souhaite occuper une partie du futur hangar communal afin de stocker du matériel.

La séance du conseil municipal est levée à 21h30.

Le Maire,

Jean-Pierre Humbert